

Domaine Public DP

866

J.A. 1000 Lausanne 1 4 juin 1987
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

Révision agricole

Ce que la nature a fait, l'économie peut le défaire. La malédiction pour le paysan est la récolte si généreuse que s'effondrent les cours. Variante: ce que la nature donne en surabondance, la loi peut le continger; la garantie des prix est à ce prix. Ainsi est ballottée l'agriculture du libéralisme au protectionnisme.

En Suisse, il y a longtemps que nous sommes entrés dans la phase réglementée. Alors que l'Etat se vante de ne pas intervenir dans l'économie, il fixe, en ce domaine, par décision politique, les prix des productions essentielles et, pour le lait, les quantités. Ce dirigisme, assez sommaire, a épuisé son efficacité. Le groupe parlementaire radical s'en est distancé. C'est le signe d'un tournant, car les radicaux ne peuvent oublier et n'oublient pas qu'ils doivent compter, comme tout parti conservateur, sur un électoralat paysan; le Conseiller fédéral radical vaudois Delamuraz, responsable de l'agriculture, est placé pour le savoir.

La critique du système est, aujourd'hui, concordante.

La remarquable amélioration de la productivité agricole, qui a permis le maintien d'un revenu équitable, - juste rétribution d'un travail astreignant - génère des coûts sociaux excessifs, en amont et en aval. En amont, les engins lourds, les produits chimiques, les engrais artificiels détériorent le sol, c'est-à-dire le patrimoine de l'exploitant ou corrompent l'eau, patrimoine collectif; en aval, les stocks accumulés ne peuvent être écoulés qu'avec de lourdes pertes pour la collectivité qui les a pris en charge, les prix mondiaux étant infiniment inférieurs au prix des produits made in Switzerland.

D'où l'idée simple de passer à une agriculture moins intensive et de payer mieux toute production qui permettra une économie des coûts sociaux.

Du simplisme de l'idée à son application, large est le sillon.

Il est en effet aisé d'imaginer des prix différenciés selon la qualité du produit. Autre chose, si le critère est le moyen de production. Les amateurs de produits biologiques connaissent la difficulté: de deux pommes tavelées, comment distin-

guer celle qui est "naturelle" et celle qui est "mal soignée"; il faudrait être sur place. Mais comment, dans la perspective d'une agriculture moins intensive, à laquelle s'appliqueraient des prix diversifiés, imaginer une administration partout sur place?

On peut tenir compte des conditions de production lorsque les critères de différenciation sont simples: altitude, pente, orientation pour les paysans de montagne. Mais ensuite éclate toute la diversité des situations. Le pouvoir politique s'est révélé incapable de limiter les importations de fourrage qui doublent artificiellement les capacités du sol suisse; cette limitation aurait préterité, a-t-on dit, de petits paysans, disposant d'une surface trop exiguë. Mais elle donne à d'autres une rente de situation.

Si l'on veut avancer, il faut donc donner à la profession elle-même, sur une base volontaire, une large possibilité d'expérimentation.

Devraient être choisies des exploitations en situations variées, où les agriculteurs s'engageraient par contrat à appliquer une culture moins intensive (cette formule peut couvrir de nombreux degrés d'application). L'exploitant recevrait la garantie d'une rétribution globale équivalente à celle qu'il aurait obtenue pour les méthodes actuellement en cours.

Il faudra des années d'expérimentation avant que se dégagent des critères simples, avant que soient jaugés les résultats.

L'agriculture suisse, par le haut niveau de sa formation professionnelle, par sa connaissance des méthodes de sélection et son accoutumance aux exigences et aux contrôles qu'elle implique, par sa familiarité, encore étroite et récente, il est vrai, avec une gestion comptable est en mesure de prendre en charge cette réorientation.

A l'Etat, il appartient de coordonner, de savoir récolter les fruits (peut-être tavelés) de l'expérimentation et de garantir une sécurité matérielle qui stimule, permettant de choisir les meilleurs.

La reconversion prendra des années. Le temps presse. Ne réglemenez pas! Contentez-vous de cadrer!

Une image en demi-teinte

■ (w/l) Interrogés sur leur situation personnelle, près de 90% des Suisses se déclarent satisfaits. Il n'en va pas de même lorsqu'on leur demande d'apprécier les institutions de leur pays et le monde politique. Portant sur 700 personnes, le dernier sondage UNIVOX a donné les réponses suivantes:

Satisfaits	35%
Insatisfaits	20%
Indécis	32%
Ne savent pas	13%

Soit 52% de personnes pour qui la politique est au mieux un mal nécessaire et au pire un mal tout court.

Si l'on y regarde de plus près, on voit que le "compromis helvétique" n'est pas apprécié au même degré par les différents groupes. C'est parmi les jeunes et les socialistes que l'on trouve le moins de réponses positives (25%), alors que chez les sympathisants radicaux, 53% se déclarent satisfaits et 13% seulement ne le sont pas du tout.

L'image que le citoyen a de l'Etat se forme avant tout dans la réalité quotidienne; c'est-à-dire dans ses relations avec les fonctionnaires. Les services publics sont en général bien notés. L'Etat-donneur est naturellement plus apprécié que l'Etat-prenneur. Peu surprenant dès lors que les Suisses jugent leurs contacts avec les PTT, les services communaux et les transports publics agréables, alors que les expériences avec la police, l'armée ou le service des impôts semblent plus pénibles.

Dix ans après son lancement, l'idée du "moins d'Etat" ne fait plus figure de formule magique. Seuls 17% des personnes sondées regrettent l'expansion des activités étatiques. 43% pensent que cette évolution est inévitable et 20% n'en voient pas le terme. Les partisans d'une réduction souhaitent moins de lois, moins d'impôts, moins d'armée, moins de transports et moins de constructions. En revanche, les personnes ouvertes à une

extension des activités publiques voudraient que les efforts portent sur la protection de l'environnement, la politique sociale et l'énergie.

Surprise: le sondage montre que l'opinion publique est peu favorable à une nouvelle répartition des tâches qui irait dans le sens d'un fédéralisme strict. Contrairement à la majorité des parlementaires, les personnes interrogées demandent que l'on étende les compétences de la Confédération, notamment dans les domaines suivants:

Recherche	49%
Environnement	46%
Energie	45%
Assurances sociales	45%

Reste une question: les opinions politiques des citoyens ont tendance à se baser sur une "image" de l'Etat, aux contours parfois flous; est-ce suffisant? Quelle connaissance les Suisses ont-ils de leurs institutions? Si la plupart des personnes interrogées savent ce que sont l'initiative et le référendum, il s'en trouve tout de même un tiers à qui les termes de "parlement de milice", "gouvernement collégial", "procédure de consultation" ou "concordance" ne disent rien...

NOTES DE LECTURE

Modeste, moderne

■ On connaît Michel Crozier, sociologue hors des normes et hors des modes, honni par les petits messieurs du gauchisme dans les années septante, observateur narquois et critique du libéralisme dans les années huitante; bref, définitivement inclassable. Son dernier livre, "Etat modeste, Etat moderne" (Fayard) ne trahit pas la réputation de l'auteur.

Il concerne bien sûr avant tout son pays, la France, mais pas mal d'observations sont stimulantes pour un observateur suisse. Michel Crozier constate que les seules politiques qui marchent sont celles qui font appel à la collaboration des citoyens. Le rôle de l'Etat est de comprendre, d'écouter et d'aider à réaliser. Il est efficace s'il est modeste.

L'Etat ne doit pas pour autant renoncer à toute ambition. Il doit pouvoir s'affirmer, mais sans perdre de vue le fait que les gens préfèrent la tolérance au compromis. Cette observation est de grande portée. Ni la Fran-

ce, pays autoritaire où l'on fait peu de cas des minorités, ni la Suisse, pays de compromis et de consensus, ne sont des Etats tolérants. Or, pour Michel Crozier, nos populations sont plus ouvertes qu'on ne l'imagine et il est faux de vouloir jouer le jeu des extrêmes sous prétexte de les désamorcer (à méditer pour Messieurs Arbenz et Pasqua!).

Crozier consacre également de longs passages au problème de la sélection scolaire. Selon lui, celle-ci devrait être aussi peu dommageable que possible pour l'individu qui la subit tout en restant efficace pour la société. Une telle proposition ne peut être admise qu'en tenant compte de la complexité du jeu social. Essayer de la comprendre suppose une modestie que ne cultivent en général pas nos élites et nos édiles.

Pour l'auteur, ce ne sont pas les objectifs des programmes politiques qui sont importants, mais les moyens mis en œuvre pour les réaliser,

et au premier chef les capacités d'apprentissage des individus, sur lesquelles on ne s'appuie pas suffisamment.

Tolérance, complexité, éducation sont les maîtres-mots du livre de Michel Crozier. Il conviendrait de citer également les pages très éclairantes sur le déclin des syndicats et la limite des systèmes sociaux distributifs. Selon l'auteur, une remontée de l'influence des syndicats passera par la prise en compte d'un social redevenu productif à travers la demande individuelle de responsabilité et une organisation différente du temps de travail.

Le seul reproche que l'on pourrait faire à ce livre est de ne pas prendre en compte la dimension écologique qui joue désormais un rôle si important chez nous. On sait que nos voisins, habitants d'un pays vaste et peu industrialisé n'y sont pas vraiment sensibles. Il n'en reste pas moins que cet ouvrage est de nature à stimuler la réflexion de tous ceux qui essayent de penser le devenir de nos vieilles nations de façon indépendante et novatrice

Jacques Guyaz.

Où sont les femmes?

■ (jd) L'interview de Christine Mironesco (DP 865 - "La main invisible et la transparence") met en lumière une situation peu connue et qui ne fait pas honneur à l'institution universitaire: à savoir la présence fort discrète des femmes dans les hautes écoles, présence qui s'amenuise plus on s'élève dans la hiérarchie. A Genève les étudiantes sont majoritaires (52%) mais les femmes disparaissent pratiquement au niveau professoral (3,5%). Et l'Université ne pourra plus longtemps encore se réfugier derrière l'argument du faible nombre de candidates.

La promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans l'enseignement supérieur passe par une analyse précise des mécanismes et des comportements qui conduisent à cette sélection hypermasculine. Braquer le projecteur sur telle ou telle procédure de nomination qui a vu une candidate mordre la poussière, invoquer le machisme des commissions de nomination ne peut tenir lieu de politique. Car c'est bien une politique d'ensemble qu'il s'agit d'élaborer. Certes l'Université n'est pas un lieu préservé; elle reflète à sa manière les handicaps que la société impose aux femmes: Et, à elle seule, elle ne parviendra pas à répondre à l'exigence d'égalité qui met en jeu l'éducation, les stéréotypes sociaux, le monde du travail et les rapports de pouvoir.

Mais, pour ce qui relève de sa compétence, l'Université peut contribuer à

la promotion de l'égalité. En détectant méthodiquement les causes de discrimination qu'il est en son pouvoir de supprimer. Par exemple en définissant une politique de promotion qui intègre un plan de carrière pour les collaborateurs et les collaboratrices compétents. Si les femmes sont si peu nombreuses à miser sur une carrière professorale, c'est peut-être parce qu'elles intériorisent la masculinité de ce cursus, tel qu'il se présente aujourd'hui encore. Et alors perçoivent-elles négativement cette course d'obstacles, cette concurrence acharnée qui pousse certains à trafiquer des résultats d'expériences pour être le meilleur, qui conduit d'autres à investir totalement leurs énergies sur l'autel de la science au détriment d'une vie équilibrée?

L'Université a les moyens et les méthodes pour porter un regard objectif et critique sur elle-même et pour trouver les voies aptes à ouvrir ses portes largement et à tous les niveaux aux candidat(e)s les plus capables.

Ozone céleste et ozone terrestre

■ (mam) Signée par la Suisse en 1985, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone vise à renforcer la collaboration entre les Etats pour éviter les atteintes à la haute atmosphère terrestre. Problème mondial dans lequel notre pays est impliqué, même si les premières déchirures stratosphériques sont apparues au-dessus de l'Antarctique. La Suisse a participé à l'élaboration du texte, elle est même relativement en avance sur le retard général, puisqu'elle a déjà adopté des mesures restreignant l'emploi des CFC dans les bombes aérosols.

Le message du Conseil fédéral précise les différents problèmes liés à l'ozone. La couche stratosphérique protège la vie terrestre des rayons ultraviolets et influence le climat. C'est le "bon" ozone, le seul dont se préoccupe la Convention de Vienne. Plus près du sol, l'ozone agit au contraire comme un poison. Dégagé par la pollution atmosphérique, il s'attaque aux plantes et aux animaux et porte une part de responsabilité dans le dépérissement des forêts.

■ (ag) Qui pourrait douter que l'Italie soit une grande puissance industrielle et commerciale à l'aune du trafic avec le nord de l'Europe? Trois modes de transport sont en concurrence. D'où l'intérêt des comparaisons et des évolutions. Les parts sont sensiblement égales. Transport maritime 32%. Chemins de fer 31%. Route 36%. Mais en vingt ans, la part du transport ferroviaire a reculé de 16%! 30 millions de tonnes passent par la route: des camions par millions!

TRAFIC

Des tonnes dans l'entonnoir

Bien que la Suisse, grâce au Gothard, soit la liaison ferroviaire la plus directe, les CFF n'obtiennent que le 40% du transit. Français et Autrichiens gèrent la plus grosse part. En vingt ans, recul suisse de 8%. En revanche, le tunnel routier du Gothard bat année après année ses records. La saturation approche.

Le Cheminot (21 mai) qui publie ces données statistiques en profite pour réclamer une politique à long terme. Il rappelle la libéralisation du trafic routier prévue par la Communauté européenne en 1992. Imposera-t-elle ses normes à la Suisse? Le chemin de fer ne soutiendra pas la concurrence sans une ligne nouvelle performante, rapide ajoute-t-il. Or le compte à rebours, vu la lenteur des décisions et de la construction, aurait commencé.

Reste le problème de la pollution. Comment faire admettre aux automobilistes suisses la nécessité d'une modération quand le trafic transalpin est encouragé de la sorte par la mise à disposition quasi gratuite d'autoroutes ultra-rapides.

L'erreur fondamentale est de n'avoir pas voulu introduire un péage pour la traversée des tunnels alpins. Sans péage routier, le chemin de fer, même avec une nouvelle ligne alpine prévoyant le ferroutage, demeurera souvent insuffisamment compétitif.

Petit crédit rectifié

■ Sur la base de la documentation de *J'achète mieux* nous avons attribué à l'UBS la banque Finalba, alors que la SBS la contrôle. Cette répartition différente ne change ni la part des Grands à ce marché très spécial, ni les comparaisons de taux, ni la conclusion: ont-elles besoin de ça?

Occasion de rappeler encore la responsabilité du Conseil des Etats dans le sabotage d'une loi qui aurait mis un peu d'ordre en ce domaine.

L'AVS idéale

■ (y) Comme promis, nous reparlons aujourd'hui du "modèle que nous voulons" en matière de prévoyance-vieillesse. Autant dire qu'il s'agit de l'AVS idéale, telle que préconisée par la commission de politique sociale du PSS et par l'Union syndicale suisse. Ce modèle est conçu pour assurer "une authentique égalité de traitement des hommes et des femmes, indépendamment de leur état civil". Actuellement, seules les personnes célibataires ont droit aux mêmes prestations, en l'occurrence la rente

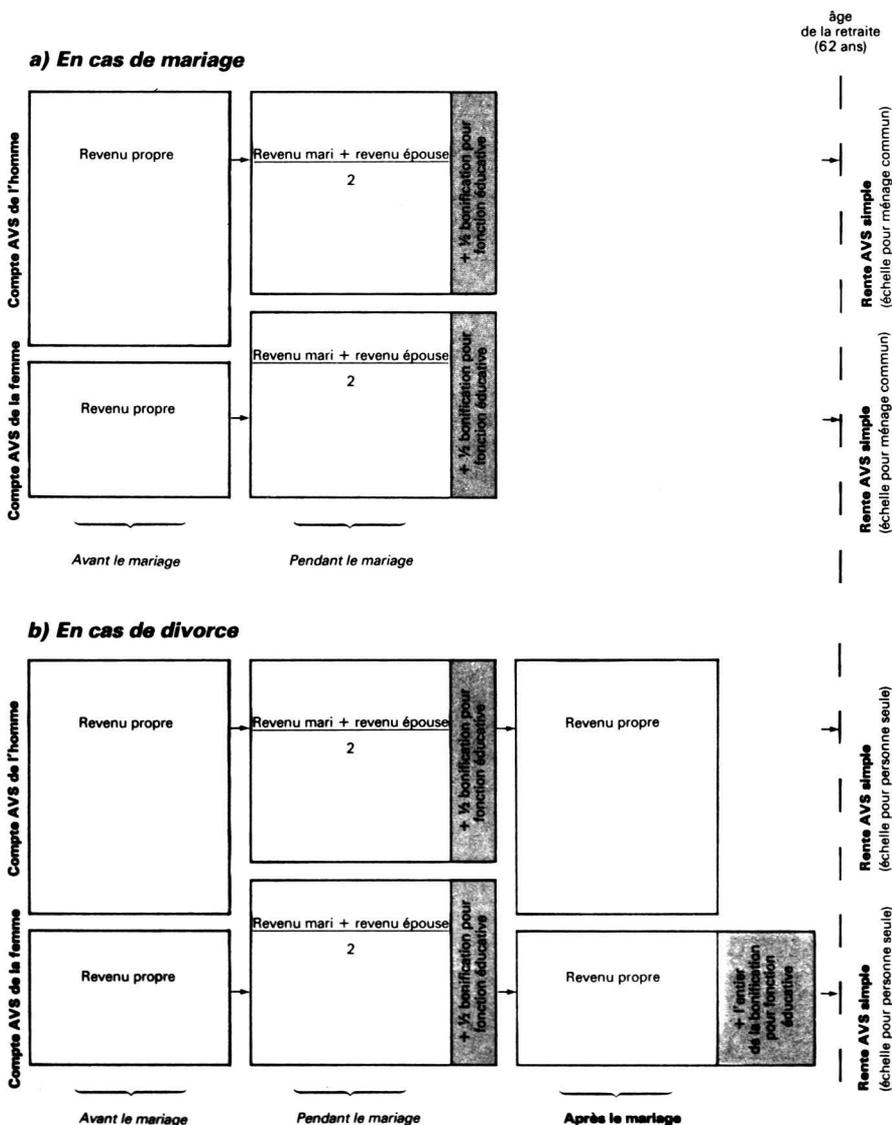
simple. En revanche, les femmes mariées, veuves et divorcées ont droit à un traitement différent de celui fait aux hommes placés dans le même cas. Selon le modèle proposé, ces inégalités sont éliminées, notamment par l'institution de la rente de veuf, servie au conjoint survivant qui a la charge d'un ou plusieurs enfants ayant droit à une rente d'orphelin (en l'absence d'enfants, on envisage soit une indemnité unique, soit une rente transitoire pour trois ans, les cas de besoin demeurant réservés).

Pour les personnes mariées, l'AVS idéale passe par le "splitting"; ce partage des revenus permet en effet la création de rentes personnelles pour elles aussi. Le système consiste à additionner, pendant la durée du mariage, les revenus obtenus par chacun des conjoints, et à partager cette somme entre leurs comptes AVS respectifs. On inscrit donc au compte individuel de chacun des époux la moitié de son propre revenu, augmentée de la moitié du revenu de l'autre. Et cela indépendamment du montant effectivement gagné.

Au moment de la retraite, chaque époux a droit à une rente simple (individuelle) de vieillesse, calculée sur la base du revenu annuel déterminant qui ressort de son compte AVS individuel. Du coup se trouve balayée l'actuelle rente de couple, dont le principe est en contradiction flagrante avec le nouveau droit matrimonial qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Le splitting met hommes et femmes sur le même pied. Chacun des conjoints crée sa propre rente sur la base des cotisations versées avant (et cas échéant après) le mariage, ainsi que sur la base du revenu partagé pendant toute la durée du mariage (cf. schémas).

Toutes hypothèses et simulations faites, il apparaît qu'une catégorie de ménages serait défavorisée par rapport à la situation actuelle: les personnes mariées disposant d'un revenu annuel moyen compris entre 30 000 et 60 000 fr. environ toucheraient des rentes personnelles inférieures à la moitié de la rente de couple actuelle. Les montants précités évoquent plutôt la situation des ménages à un seul revenu, l'un des conjoints (l'épouse en général) renonçant à une activité lucrative pour s'occuper des enfants. Pour tenir compte de cette situation nullement exceptionnelle, le modèle prévoit "la prise en considération des tâches éducatives", soit concrètement l'inscription aux comptes AVS d'une "bonification" qui tienne compte du "manque à gagner" du ménage ayant un ou plusieurs enfants en âge de scolarité ou de formation.



Le prix de l'idéal

Comme il fallait s'y attendre, l'AVS idéale a son prix. Son introduction entraînerait des dépenses supplémentaires de l'ordre de 1450 millions par an, diminuées d'économies estimées à 710 millions (voir détails dans le tableau ci-contre). Le modèle proposé occasionnerait donc un surcoût net de 740 millions de francs, soit moins de 5% de l'actuelle facture AVS (dépenses pour l'AVS fédérale et les prestations complémentaires en 1986: 15 374 millions de francs).

N'empêche qu'il faudra bien trouver l'argent. Sans choisir, les auteurs du modèle avancent plusieurs possibilités: augmentation des contributions publiques elles-mêmes financées par les recettes affectées de la taxe sur le tabac par exemple, modulation du taux de cotisation en fonction du capital investi (solution moins difficile à appliquer qu'un éventuel impôt sur les robots), application aux indépendants du même taux de cotisation qu'aux salariés, prise en compte du produit des grosses fortunes pour le calcul des cotisations.

Toutes ces idées plus ou moins novatrices, on va les retrouver dans les débats qui s'annoncent encore plus durs pour la suite de cette dixième révision de l'AVS. Voilà plus de huit ans que les experts planchent sur la meilleure façon de réaliser l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans notre principal système d'assurance sociale. Il était temps qu'un modèle solide et parfaitement applicable soit proposé. Ce faisant, la gauche politique et syndicale joue très bien son rôle de force de progrès, qui consiste à avoir raison un peu avant les autres, et donc à

préparer l'avenir en s'appuyant sur un principe porteur, en l'occurrence l'égalité des droits entre hommes et femmes, inscrite depuis 1981 dans la Constitution fédérale.

Estimation des coûts

Fondée sur des données publiées par l'Office fédéral des assurances sociales

	Dépenses annuelles supplémentaires millions	Economies annuelles millions
Splitting+bonification pour fonction éducative	200	
Amélioration des rentes des personnes vivant seules Retraite 62 / 65 (si 40% des hommes et 30% des femmes continuent de travailler jusqu'à 65 ans)	150	
Retraite anticipée à 60 ans (si 10% des hommes et 5% des femmes en font usage)	720	
Abrogation de la rente complémentaire du mari pour son épouse	270	410
Amendement du système de rentes de veuves		300
Rente de veuf	50	
Indemnité pour veuves et veufs	60	
	1450	710

REVUE SYNDICALE

La santé c'est notre affaire

■ (jd) La dernière livraison de la *Revue syndicale suisse* (No 1/87) propose un dossier sur la dimension collective des problèmes de santé.

Face à l'explosion des coûts de la politique de la santé, les appels moralisateurs à la responsabilité de l'individu se multiplient, comme si la responsabilité collective en cette matière n'incombait qu'aux médecins, seuls à même de définir ce que sont la santé publique et les moyens d'y parvenir. Au slogan "la santé, c'est votre affaire" répond une réalité et un discours différents: la santé, ou plus exactement le système de soins, est de plus en plus l'affaire des professionnels.

Chaque individu dispose d'une marge de manoeuvre pour accroître ou diminuer les risques de maladie ou

de décès. Pourtant des travaux récents ont mis en évidence le fait que, socialement, les risques sont inégalement répartis. Le manoeuvre français de 34 ans est exposé au même risque de décès que le cadre supérieur de 53 ans; les risques d'accident mortel pour les enfants anglais de 1 à 14 ans sont 5 à 7 fois plus importants dans les classes populaires que dans les classes supérieures. Les nuisances de l'environnement – immeubles bruyants, quartiers pollués – ne touchent pas de la même manière les diverses catégories sociales et les différences de revenu n'ont pas seulement des conséquences sur la consommation médicale et la couverture en matière d'assurance; elles influencent la qualité de l'alimentation et des consommations "de confort" tels les loisirs, le sport, les vacances.

Trop souvent encore les recherches épidémiologiques mettent l'accent sur les comportements individuels et ignorent le contexte économique, social, culturel. Et la démarche médicale elle-même participe de ce modèle individualiste en occultant par ses diagnostics des réalités qui résultent d'une situation politique ou sociale: "l'accidenté du travail entre à l'hôpital sous l'étiquette de polytraumatisé ou de grand brûlé, non pas comme victime d'une mauvaise organisation de chantier ou d'une politique d'immigration de type presse-citron".

Cette réflexion stimulante sur la santé comme action collective est complétée par un article sur les cabinets de groupe: travailler ensemble ne signifie pas toujours travailler sur les dimensions collectives de la santé; la description du système de santé des mineurs du Nord-Pas de Calais, géré par les syndicats; l'expérience du Dispensaire des femmes à Genève.

Certains s'en accomodent

■ (mam) "L'ordonnance fédérale sur les radios locales a donné à celles-ci les moyens de se battre, mais non les moyens de gagner." La formule est ici pertinente. On connaît les difficultés des petites stations comme Acidule, actuellement à la recherche d'argent pour augmenter la puissance de son émetteur. Mieux lotie, Radio L a tout de même dû se doter d'une seconde antenne, la puissance et l'emplacement accordés pour la première ne lui permettant pas de couvrir la zone concédée.

Concurrence déloyale

De l'autre côté du Léman, une radio se moque de ces problèmes d'intendance. Rebaptisée "Thollon-les-bêtises" ou "Thollon-les-mains-mises" selon que l'on fasse référence à la qualité de ses programmes ou à la puissance de son émetteur, elle est la

bête noire des radios locales romandes. La formule est simple et payante: un studio minuscule, quelques animateurs qui distillent un programme composé de musique "boum-boum", de jeux, et de flashes d'information. Pas de magazines; ils sont ici remplacés par des "publi-reportages" (émissions réalisées en direct d'un magasin). Côté technique: un émetteur situé à plus de 1600 m d'altitude, d'une puissance telle qu'il permet d'arroser toute la Romandie, et fait de radio Thollon, entre Léman et Jura, la station la plus écoutée juste derrière La Première.

Condamnée à deux reprises par un tribunal français pour violation de la loi sur l'audio-visuel, la radio s'est pourvue en cassation et a réussi jusqu'ici à éviter la confiscation de son matériel. De leur côté, les PTT ont saisi l'Union internationale des télécommunications afin qu'elle fasse pression sur la France. Le feuille-

ton juridique dure maintenant depuis plus de deux ans.

Le 27 août 1985, la régie fédérale utilise la longueur d'onde de radio Thollon pour des essais de retransmission de La Première par l'émetteur du Mont-Pélerin. Brouillage de fait de la station savoyarde qui ne passe évidemment pas inaperçu.

Touche pas à mon poste

Les médias réagissent diversement. De loin les plus prolifiques et les plus virulents, *24 Heures* et *Le Matin* en profitent pour tirer à boulets rouges contre les PTT. Les deux quotidiens dépendent pourtant de la même maison que Radio L, concurrente de Thollon. Le paradoxe n'est qu'apparent: en réalité, les deux radios ont affirmé leur acquisition publicitaire à la même régie, Nova Publirad, propriété du groupe Lamunière.

C'est sur ces faits que se base Frank Musy, journaliste à La Première, pour déposer une plainte au Conseil d'ordre de l'Association vaudoise des journalistes (voir encadré).

Selon lui, les deux journaux de l'avenue de la Gare, au lieu de chercher à informer leurs lecteurs, ont mené sur cette affaire une véritable campagne de presse destinée à sauvegarder les intérêts commerciaux de leur éditeur. Soutenue par le comité de l'époque de l'AVJ, la plainte s'enlise rapidement: jugée vague et confuse par la présidente du Conseil d'ordre, elle est retournée à l'expéditeur.

Renouvelé entre temps, le comité de l'AVJ maintient la plainte et lui donne la forme d'une "demande d'éclairage déontologique".

En l'absence de la présidente, c'est le vice-président du Conseil, M^e Yves Hofstetter, qui se saisit de l'affaire. Il décide de récuser d'entrée tous les journalistes du groupe Lamunière et de la SSR, qui siègent au Conseil. Il convoque également deux hauts responsables des quotidiens incriminés, lesquels affirment ne comprendre ni l'origine ni le contenu de cette plainte. Ils suggèrent à M^e Hofstetter de se récuser, invoquant une vieille affaire dans laquelle il avait combattu le groupe Lamunière. Excédé, l'avocat démissionne de son poste de vice-président et la plainte retourne une fois de plus à l'expéditeur!

Le comité de l'AVJ n'a pas l'intention de laisser tomber; la question posée est importante, elle mérite une réponse claire.

Juges et parties

■ L'Association de la presse vaudoise (APV) a été la première section de la Fédération suisse des journalistes (FSJ) à se doter d'un Conseil d'ordre, dès 1963. Son grand frère, le Conseil de la presse FSJ naît en 1977.

Le Conseil se prononce sur les violations de la Déclaration des droits et devoirs du journaliste (adoptée en 1973) dont se rendrait coupable ou serait victime un membre de l'AVJ. Il fonctionne comme un juge d'instruction: mandaté par le Comité de l'AVJ, il lui remet un rapport rédigé après enquête.

En près d'un quart de siècle d'existence, il n'a jamais été surchargé de travail. L'affaire Radio Thollon (voir ci-dessus) met en évidence deux de ses faiblesses:

La présidence tout d'abord: le Conseil ne peut siéger que sous la direction du président ou du vice-président. Or, ceux-ci sont généralement des avocats en fonction. La démission de M^e Hofstetter, dont la neutralité a été mise en dou-

te, illustre la difficulté de trouver un avocat au "passé médiatique" vierge. Ne vaudrait-il pas mieux choisir un magistrat à la retraite ou un juriste non-actif dans un tribunal "sensible", comme le suggère la dernière édition du *Bulletin* de l'AVJ?

La composition ensuite: le Conseil est formé de dix journalistes, dont quatre travaillent pour l'une des entreprises Lamunière. Cette répartition est équitable, elle reflète la situation de la presse vaudoise. Mais les risques de blocage sont évidents, le cas examiné ci-dessus en est une illustration.

Cela ne devrait pas remettre l'institution en cause. En ces temps de "guerre en papier", un organe de contrôle déontologique de la profession n'est pas un luxe. Toutefois, dans la situation de concentration des médias que nous connaissons, ne vaudrait-il pas mieux laisser tomber l'idée d'une représentation proportionnelle des entreprises de presse? On éviterait ainsi le risque de voir la même position dominante s'exprimer à tous les échelons des organes de décision et de contrôle.

Tradition et modernité

■ (cfp) Presse d'opinion en perte de vitesse: la gauche n'est pas seule atteinte. On a beaucoup parlé ces derniers jours des difficultés de deux quotidiens catholiques.

Le *Vaterland* de Lucerne et le *Giornale del Popolo* de Lugano traversent des crises qui, bien que nées de réalités différentes, ont quelque chose de comparable: dans les deux cas on assiste une sorte de "retour à la tradition", dicté par des éléments conservateurs.

A Lucerne, les difficultés datent de plusieurs années (voir DP 851). Le *Vaterland* a tenté de se muer en journal "moderne": il est allé trop loin pour le lectorat conservateur et pas assez pour attirer une nouvelle clientèle. Récemment, les actionnaires ont refusé d'approuver les comptes de la société éditrice. Geste de mauvaise humeur, émanant de milieux qui voudraient que le journal redevienne l'organe central du PDC.

A Lugano, la brutale arrivée du nouvel évêque-éditeur Eugenio Corecco à la tête du quotidien catholique a entraîné la démission de la moitié de la rédaction (15 journalistes), jugée trop progressiste. Dans l'édition du samedi 30 mai, l'équipe sortante du *Giornale del Popolo* a fait ses adieux aux lecteurs.

D'autres quotidiens catholiques plus modestes, sans défrayer la chronique, se débattent dans de grosses difficultés finan-

cières. C'est le cas des *Neue Zürcher Nachrichten*, qui ne pourraient plus survivre sans les subventions de l'Eglise (près d'un demi-million pour l'année en cours).

La presse catholique de combat date du siècle dernier. Lancée pour défendre l'Eglise contre les attaques du radicalisme anti-clérical, elle a vu naître à peu près en même temps le *Vaterland*, *Le Pays* (Porrentruy), *La Liberté* (Fribourg) et *Le Courrier* (Genève). Ces trois derniers ont rompu peu à peu les attaches qui les liaient à l'Eglise et au PDC. *Le Courrier* par exemple, depuis la nomination de Pierre Dufresne à sa tête en 1980, est devenu un journal ouvert sur les problèmes sociaux, les minorités, les immigrés, le tiers-monde, l'environnement. Le lectorat catholique traditionnel ne l'a pas suivi. 60% des personnes abonnées actuellement ne l'étaient pas il y a sept ans. Bon exemple d'un quotidien catholique qui a su négocier le virage de la modernité.

Le cas du *Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais* est un peu différent: bien que se définissant comme "quotidien d'inspiration chrétienne et antimarxiste", il est de fondation plus récente. Son succès est impressionnant. Il a actuellement le deuxième plus fort tirage des journaux de tendance catholique et PDC en Suisse.

Dans l'ensemble, ces titres atteignent un tirage global inférieur à 10% des parutions quotidiennes en Suisse. Si l'on n'en est pas encore à la confidentialité de la presse de gauche, la tendance à la baisse, malgré quelques réussites locales, est indéniable.

Les lectures de M. le Curé

Une thèse de doctorat défendue à Zurich a examiné les lectures de presse des catholiques de la ville, et plus particulièrement d'une élite formée des prêtres, des conseillers de paroisse, des diacres et d'autres personnes très actives dans l'Eglise.

Si ces gens lisent généralement les *Neue Zürcher Nachrichten*, leur journal, ils lisent tout aussi volontiers la *NZZ* et sont plus nombreux encore à préférer le *Tages Anzeiger*. Seuls les prêtres (à raison de 90%) sont des lecteurs vraiment réguliers du quotidien catholique. Chez les fidèles laïcs, c'est encore le *Tages Anzeiger* qui arrive en tête. Cela n'empêche pas les personnes interrogées de souhaiter que la présence catholique dans les médias soit maintenue, voire renforcée...vœu pieux?

Depuis quelques semaines, la *Neue Zürcher Zeitung* (qui porte toujours le sous-titre *und schweizerisches Handelsblatt*) a fait permuter deux de ses cahiers. Les nouvelles nationales passent désormais avant l'économie ... petite révolution.

ECHOS DES MEDIAS

Des bruits insistants, repris dans plusieurs périodiques sérieux, font état d'une vente prochaine du groupe de presse Jean Frey.

Acheteurs pressentis: Ringier, le *Tages Anzeiger* ou un éditeur allemand. Rumeur d'autant plus surprenante que Jean Frey est actuellement le troisième éditeur du pays. Avec des titres comme *Die Weltwoche*, *Sport* et *Bilanz*, (dont le tirage contrôlé vient de dépasser les 50 000 exemplaires), le groupe se porte plutôt bien.

Le règlement de la bourse de Bâle impose que les annonces d'emprunt soient publiées dans un journal à parution régulière. C'est naturellement la *Basler Zeitung* qui les reçoit. Les responsables du quotidien de gauche *Basler AZ* ont calculé qu'une participation de 5% à ces recettes leur permettrait de couvrir leur déficit annuel. Même situation pour l'autre petit quotidien bâlois, la *Nordschweiz*, qui devrait aussi toucher sa part du gâteau. On peut toujours rêver.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

André Gavillet

Yvette Jaggi

Wolf Linder

Charles-F. Pochon

Points de vue:

Jean-Louis Comuz, Jacques Guyaz,

Edmond Kaiser

Abonnement:

63 francs pour une année

40 francs jusqu'à fin 87

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

■ (ag) La première réunion des Etats, dont la population (ou une partie de la population) utilise la langue française, avait été, il y a une année, à l'image de la France. Mitterrand avait tenu, pour son prestige, à présider ces assises avant les élections législatives. Elles se tinrent donc à Paris, comme il se doit, et aussi à Versailles qui a vertu d'éblouir les provinciaux et les anciens colonisés. Aucune ferveur pour cet événement, que boudèrent plus ou moins les médias. Paris a tant l'habitude de recevoir qu'il en était blasé.

FRANCOPHONIE Deuxième sommet

Beaucoup de travail accompli pourtant. La France en premier lieu, puis le Canada et la Belgique assurèrent le financement des organes mis en place et, innovation intelligente, un comité international fut institué pour suivre la mise en œuvre des bonnes résolutions prises.

Cette année, c'est le Québec qui est l'hôte. Ce pourrait être le début véritable des assises de la francophonie, pour plusieurs raisons.

L'hôte est un Etat fédéral, où les francophones sont minoritaires. L'accueil sera généreux et animé aussi par des rencontres multiples, des créations, des manifestations populaires. Les Canadiens (l'Etat central et le Québec) y consacreront 12 millions de dollars canadiens (environ 12 millions de francs suisses).

Subsiste la prétention de débattre éventuellement de sujets politiques, puisqu'à titre préalable les ministres des affaires étrangères des pays invités se retrouveront au Burundi pour en débattre.

Espérons qu'il en sortira enfin des options claires: non seulement une conception décentralisée, mais encore apolitique de la francophonie.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Hommage et colère

Eric Descoëudres est mort.

Pendant des années, il avait été le rédacteur en chef de *Coopération*, auquel il était parvenu à donner quelque chose comme une âme. A part quoi, avec quelques amis, c'est-à-dire René Bovard, Robert et Pierrette Junod, le Dr Béguin, Luc Francey, Sarah Brocher, Marguerite Loutant, Eric de Montmollin, Ariane Schmitt, Mireille Schnorf, d'autres encore, quakers, non-violents, il avait animé jusque tout dernièrement un minuscule périodique, *l'Essor*, fondé au début du siècle par des amis de Romain Rolland, longtemps dirigé par Edmond Privat, Hélène Monastier, pacifiste amie de Pierre Cérésole.

C'était un homme infiniment *sécurisant*: il suffisait de regarder de quel côté il se trouvait pour savoir aussi où se trouvaient l'humanité, l'honneur, la générosité. Pour lui s'appliquait exactement ce poème d'Emily Dickinson, traduit par deux de ses amis, Félix et Violette Ansermoz:

"If I can one heart from breaking...
Si j'empêche un coeur de se rompre,
Je n'aurai pas vécu en vain;
Si je soulage un être humain,
Si j'adoucis un seul chagrin,
Si j'aide un seul oiseau meurtri
A regagner son nid,
Je n'aurai pas vécu pour rien."
(Poèmes, Editions Ouverture)

Ce qui veut dire qu'il joua un rôle de premier plan dans toutes ces luttes (dont si peu, hélas, ont abouti): pour l'égalité des droits de la femme; pour le service civil et l'objection de conscience, pour la paix et le désarmement; pour une réforme de l'enseignement et de l'éducation...

A propos de femmes, je lis ces lignes édifiantes d'André Suarès (1868-1948):

"Les femmes qui écrivent ne sont que des femelles. On ne leur doit ni respect, ni égard; mais au contraire, il faut être dur avec elles; car elles n'ont jamais fait que piller et souiller l'art pour leur toilette: elles abaissent toute beauté à leur niveau, qui est celui de la mode et de l'utilité char-

nelle. [...] Une femme de talent, qu'elle vive et qu'elle aime: c'est son emploi. Qu'elle serve, surtout, et d'abord qu'elle se taise. Nous n'avons que faire d'entendre l'Océan roucoulé par ces pigeonnnes... Au couvent! si elles dédaignent de rester à la maison." (*Voici l'Homme*).

Et encore:

"Au lit! au couvent, au diable ou aux berceaux! Faites la poule à quatre pattes, ou la fauvette à deux dos! Faites des enfants! [...] Pleurez et vous plaignez de tout plus que de vous-mêmes! Dansez devant le miroir! Peignez-vous, parez-vous! Prenez-vous-en à la couturière! Mettez du fard, et celui même de vos larmes! O reines, ô belles, ô délicieuses! ô saintes et déesses trop parfaites pour ce monde-ci! mais enfin, femmes, fichez-nous la paix!" (*Amour*).

En somme et dans le meilleur des cas, rien de plus que des "clitoris badenpowellien(s)", comme l'écrivait Assurancetourix, dans une de ces formules poétiques dont il a le secret.

Mais à propos de Barilier *Les petits camarades* et de Ziegler *Dialogues Est-Ouest...*

Le pendu de Kloten et le ventriloque

■ [...] *Que pense Peter Arbenz, délégué aux réfugiés, du suicide du jeune Ghanéen? "Ca ne me regarde pas. Il n'était qu'en transit à Zurich". Quant au risque de suicide chez les requérants ayant peur d'être refoulés, c'est "un risque qui existe en soi".*
(24 Heures, 26.05.87)

Toute société qui n'est pas groupée autour du plus faible et du plus malheureux est une société de monstres, disait l'abbé Pierre en 1957.

En trente ans, nous avons fait du chemin.

Edmond Kaiser